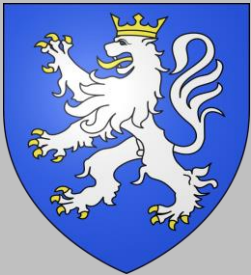




Communauté de Communes Moselle et Madon
Commune de PULLIGNY (54)



REVISION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexes



Dossier Approbation

**Document conforme à la délibération du Conseil
Communautaire du portant
approbation de la révision du PLU.**

Le Président,

Sommaire :

1- Annexes sanitaires	3
2- Emplacements réservés	4
3- Servitudes d'utilité publique	5
4 - Plans des réseaux.....	10
5 - Inondations.....	10
6 - Fiches détaillées des ZNIEFF et de l'ENS présents sur la commune.....	12

1- Annexes sanitaires

■ Alimentation en eau potable

■ Assainissement

Cf : pièce-jointe.

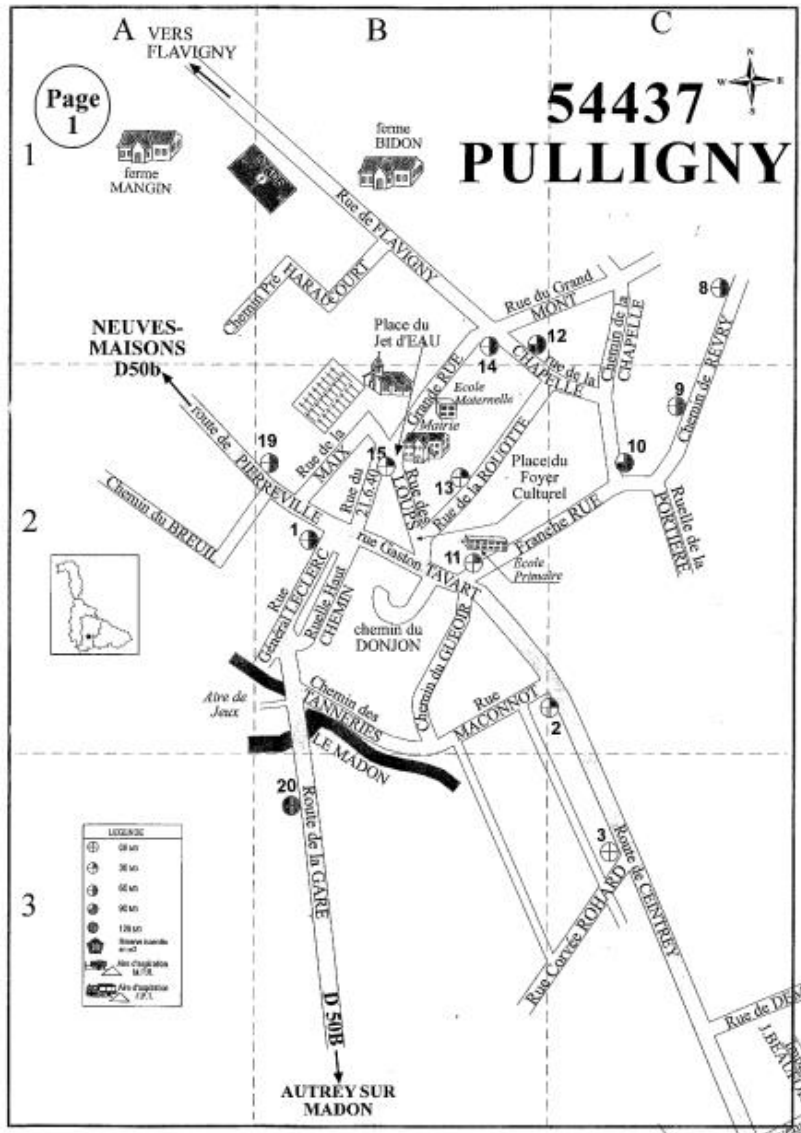
■ Défense incendie

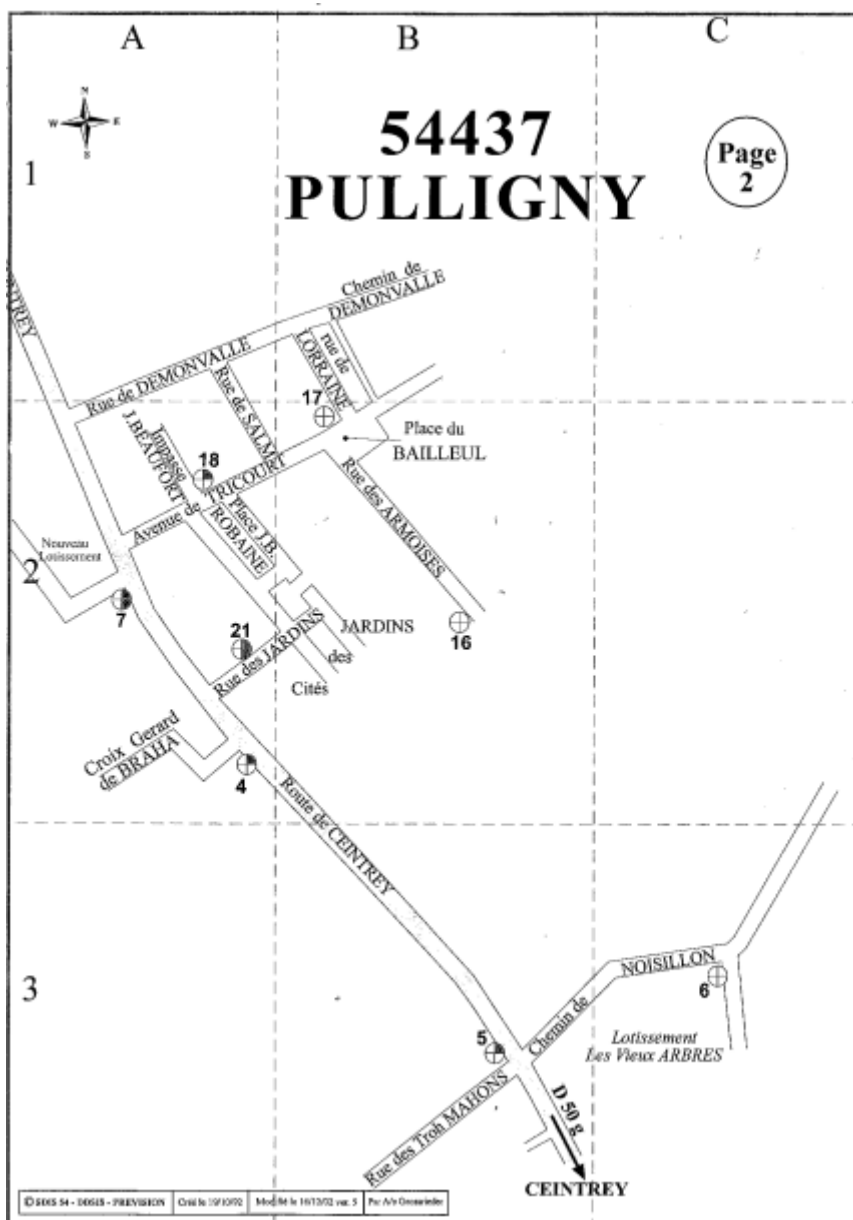
D'après le dernier rapport du SDIS, la défense incendie repose sur 21 points d'eau incendie, dont certains peuvent nécessiter des actions de maintenance répartis de la manière suivante :

- 17 poteaux d'incendie conformes aux exigences réglementaires ;
- 3 poteaux d'incendie présentant un débit non conforme (débit minimum > 60 m³/h sous 1 bar de pression dynamique) ;
- 1 point d'eau conforme.

On note la présence de risques isolés ne disposant pas de défense incendie :

- exploitation agricole de M. Bidon ;
- exploitation agricole de M. Mangin ;
- habitation et hangar de M. Contal situés au lieu-dit Derrière la Haie Lozeraille.





■ **Gestion des déchets**

Paramètres	Informations
Compétence collecte et traitement	Communautaire.
Type de collecte	Sélective + Points d'apport volontaire.
Déchetterie	Neuves-Maisons

La collecte des déchets est réalisée par la CCMM de façon hebdomadaire. En plus du ramassage des déchets ménagers, une collecte de tri sélectif est effectuée tous les quinze jours.



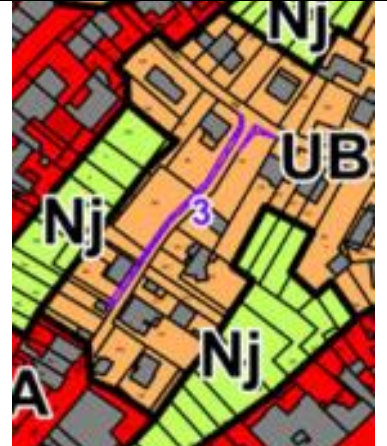
Les déchetteries communautaires (Neuves-Maisons et Pont-st-Vincent) est également à la disposition des habitants. Les habitants peuvent s'y rendre du lundi au samedi. Une convention permet un accès aux déchetteries de la CUGN.





Enfin des points d'apport volontaires ont été aménagés pour le papier, le verre et les vêtements à l'entrée du village côté Pierreville.

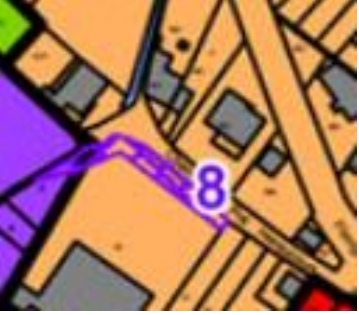
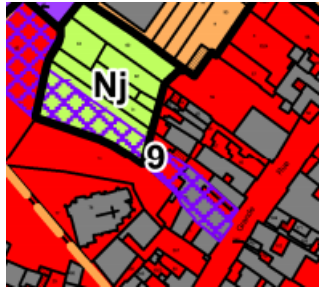

Une benne à déchets verts est également mise à disposition.

2- Emplacements réservés

Plusieurs emplacements réservés sont localisés sur la commune :

N°	DESTINATION	LOCALISATION	BENEFICIAIRE	SURFACE	ILLUSTRATIONS	ZONAGE PLU
1	Elargissement du sentier reliant la ruelle de la Portière au chemin de Démonvalle. (1,50m de large)	Sentier reliant la ruelle de la Portière au chemin de Démonvalle au nord-est du ban.	Commune	740m ²		Nc
2	Aménagement d'un parking	Intersection rue de Pierreville et rue de la Maix	Commune	420m ²		
3	Aménagement et élargissement du prolongement de la rue de la Rouotte qui est trop étroit.	Rue de la Rouotte	Commune	213.5m ²		UB

4	Création d'une voie d'accès depuis la rue de Pierreville	Perpendiculaire à la rue de Ceintrey	Commune	498m ²		UB
5	Extension du cimetière sur les parcelles 38, 39, 40, 41, 42, 43 et 45 (la parcelle 44 appartient à la commune).	Arrière du cimetière	Commune	2 618m ²		UA
6	Création d'une place de retournement au « Donjon ».	Rue du Donjon	Commune	258m ²		UB
7	Accès à la zone à urbaniser	Perpendiculaire à la rue de Ceintrey	Commune	412m ²		UB

8	Elargissement du chemin donnant accès au lieu dit "derrière le cimetière" pour permettre l'accès à la future zone d'urbanisation.	Route de Flavigny	Commune	230.9m ²		UB
9	Accès à la zone à urbaniser	Rue de la Maix	Commune	1 523m ²		Nj et UA
10	Sentier piéton		Commune	606.74m ²		N

3- Servitudes d'Utilité Publique

Direction
Départementale
des Territoires
de Meurthe-et-Moselle

Liste des servitudes d'utilité publique

PULLIGNY

Description	Code SUP	Gestionnaires
Eglise Saint Pierre aux Liens	AC1 – Monuments historiques	STAP 54
Maison des loups	AC1 – Monuments historiques	STAP 54
Maison Pierret	AC1 – Monuments historiques	STAP 54
Canalisations gaz	I3 – Canalisation de gaz	GRT GAZ RNE
Lignes électriques	I4 – Ligne électrique	RTE
Liaison hertzienne Nancy-Malzéville - Vittel Thuillières (88)	PT2 – Protection contre les obstacles	TDF
Liaison hertzienne Amance-Beuvezin-le-Génovre	PT2 – Protection contre les obstacles	Armée de terre
Aérodrome de Nancy-Essey	T5 – Zone de dégagement aérien	Service National d'Ingénierie Aéroportuaire
Aérodrome de Nancy-Ochey - Rayon des 24 km - Alt : 482m	T7 – Zone de dégagement aérien – 24 km	Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense

Renseignements reportés pour information sur le plan des servitudes d'utilité publique

Description	Code SUP	Gestionnaires
Forêt communale de Pulligny	Forêts relevant du régime forestier	ONF54

Liste des gestionnaires : voir pièce-jointe

Plan des servitudes : voir pièce-jointe

4- Plans des réseaux

- Plan du réseau d'eau potable :
- Plan du réseau d'assainissement : plans joints

5- Inondations

En matière de prévention des risques, la doctrine de l'Etat est la suivante :

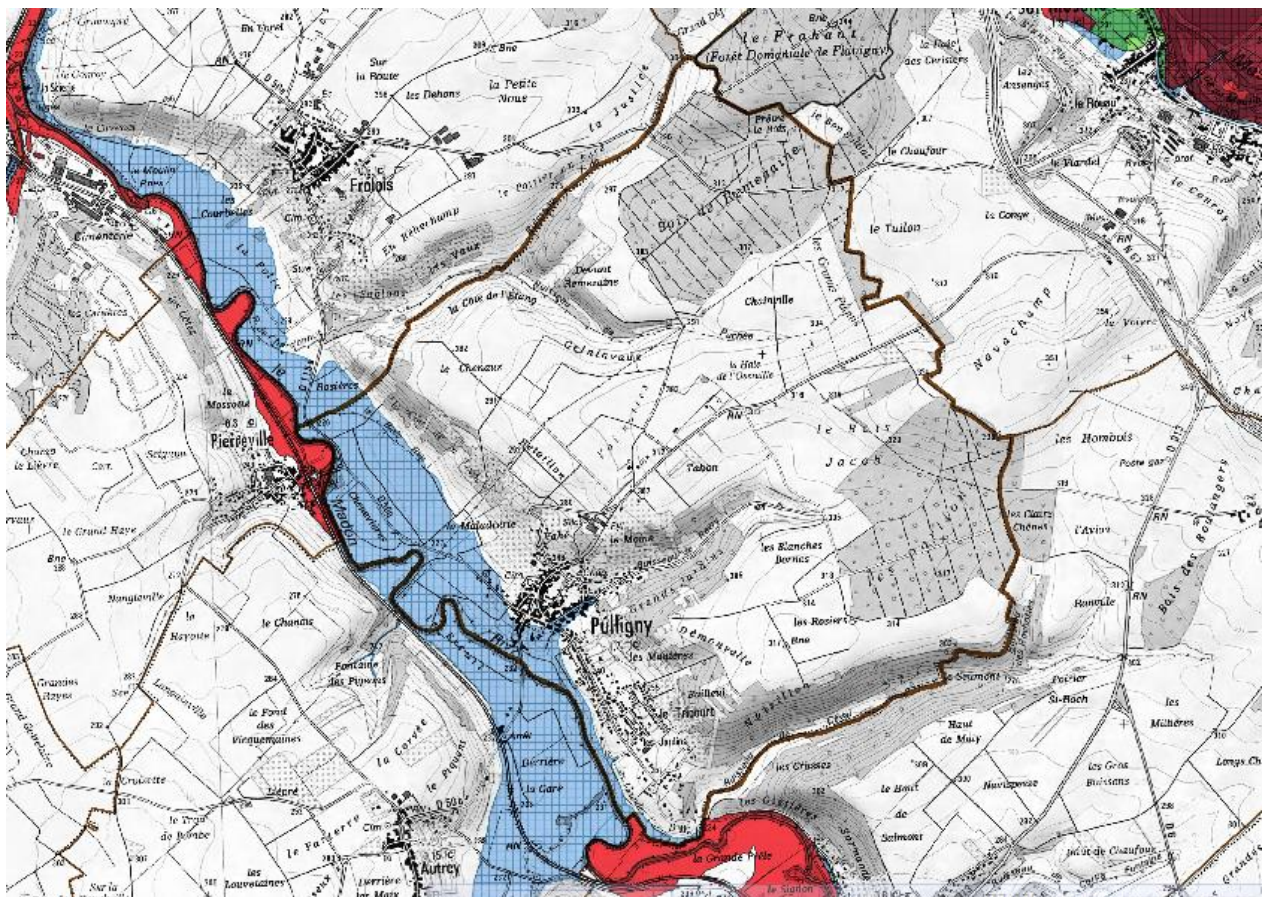
- **En zone naturelle** : ces zones doivent être préservées de toute urbanisation.

Aucun aménagement dans les zones inondables quel que soit l'aléa, sauf pour les équipements publics qui ne peuvent être réalisés ailleurs.

- **En zone urbanisée** : on peut construire en zone inondable lorsque l'aléa est faible à moyen avec les prescriptions d'usage (cote de plancher, mise à l'abri des équipements sensibles, etc...).

En secteur d'aléa fort à très fort, aucun aménagement nouveau n'est possible à l'exception des zones d'activité où les extensions limitées des constructions existantes peuvent être autorisées.

La commune de PULLIGNY est concernée par l'inondation du Madon, c'est pourquoi ses abords ont été classés en N, Ns ou Ne.



Légende :

Réglementaire

PPR Inondation

- Zone R - Préservation
- Zone B - Protection
- Zone V - Prévention
- Zonage PSS (+20 m)
- Zone non-traité par le PPRi

Information

- Zones inondables ou inondées
- Atlas des zones inondables

6- Fiches détaillées des ZNIEFF et de l'ENS présents sur la commune

Cf : annexe